

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2010

Date de convocation : Le 23 avril 2010
Date d'affichage : Le 07 mai 2010
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux Mil dix, le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame Régine DUFOUR, Monsieur Guy LARGY, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur GARAGATTE Pascal, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame LECLERCQ Christelle

Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER

Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Délibération pour reverser une partie de la TADEM à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS pour l'entretien de la voirie

Le Maire informe l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour car cette proposition ne fait pas l'unanimité du Conseil communautaire.

Choix des entreprises pour le marché « Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Le maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le 26 avril 2010 et qui a analysé les offres remises par les entreprises dans le cadre du marché de la maison de santé pluridisciplinaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient les entreprises comme suit :

Numéro du lot	Entreprise retenue	Montant H.T	Montant T.T.C
1- Gros œuvre, terrassement, assainissement	F.P CONSTRUCTIONS	254 541.86€	304 432.06€
2-Charpente métallique	LECAT DOMINIQUE	7 581.04€	9 066.92€
3- Charpente bois	LECAT DOMINIQUE	14 357.32€	17 171.36€
4- Couverture, étanchéité, zinguerie	ASTEN	61 483.44€	73 534.19€

5- Menuiseries extérieures en bois	SARL MENUISERIES PELLETTIER	46 927.50€	56 125.29€
6- Menuiseries intérieures	ETS GANCE et Fils	34 140.70€	40 832.28€
7- Faux-plafonds, cloisons	SARL SIMPLIFOR	21 660.91€	25 906.45€
8- Revêtements de sols et muraux	ENTREPRISE FIEDOR	31 832.44€	38 071.60€
9- Peinture	SA BOUCHEZ	15 945.40€	19 070.70€
10A- Plomberie/ Installations sanitaires	E.G.C.A	25 027.12€	29 932.43€
10B- Chauffage-ventilation	E.G.C.A	60 357.96€	72 188.12€
11- Electricité générale	DE KEYSER	23 805.00€	28 470.78€
12- Démolition/désamiantage	EURODEM	11 500.00€	13 754.00€
TOTAL		609 160.69€	728 556.18€

Choix des options

Numéro du lot	Désignation de l'option	Entreprise retenue	Montant H.T	Montant T.T.C
1	Clôture et traitement paysager	F.P. Constructions	3 952.50€	4 727.19€
10A	Mitigeur à commandes au coude	E.G.C.A	1 451.52€	1736.02€
10A	Accessoires de toilettes	E.G.C.A	1 793.09€	2 144.54€
10A	Moyens de lutte contre l'incendie	E.G.C.A	784.70€	938.50€
11	Sonorisation	DE KEYSER	1 147.00€	1 371.81€
11	Ouverture des portes d'accès	DE KEYSER	2 540.00€	3 037.84€
TOTAL			11 668.81€	13 955.90€

Le montant total du marché s'élève donc à :

Montant du marché de base H.T : 609 160.69€

Montant du marché de base T.T.C : 728 028.26€

Montant des options H.T. : 11 668.81€

Montant des options T.T.C: 13 955.90€

Montant total du marché H.T. : 620 829.50€

Montant total du marché T.T.C. : 741 984.16€

Bilan d'épandage des boues

Le Maire donne lecture du bilan d'épandage des boues. Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ETEVE signale une erreur matérielle dans le budget assainissement à savoir qu'en section d'investissement les montants des amortissements aux subventions n'ont pas été reportés correctement. L'erreur ne nuit cependant pas à l'équilibre du budget. Celui-ci est donc soumis à nouveau à l'approbation du Conseil municipal qui accepte la correction à l'unanimité.

M. SOMON informe l'assemblée qu'il a été destinataire du diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Le Maire souhaite remettre ce diplôme au cours d'une cérémonie. Sur proposition de M. DE SAINT RIQUIER, la date du 14 juillet 2010 est retenue.

Il pose la question de l'utilité d'un troisième défibrillateur dans la commune. Deux sont déjà à la disposition de la population à la caserne et à la MARPA. M. GARGATTE propose qu'un troisième soit installé à la maison de santé à l'issue de sa construction.

Le Maire communique au Conseil municipal la situation financière de la commune qui présente un solde positif de 894 380,93€.

Il fait part également du recours en référé que M. COURTOIS a déposé au Tribunal Administratif à l'encontre de la commune pour suspendre les travaux de la chambre funéraire. La commune est défendue par Me BROUTIN. M. COURTOIS a été débouté par le Tribunal Administratif. La demande qu'il a faite pour faire annuler le permis de construire est en cours d'instruction.

M. SOMON présente au Conseil municipal le bilan thermique complet réalisé par EURO PICARDIE qui préconise l'installation de têtes thermostatiques sur les radiateurs et des travaux d'isolation supplémentaires.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

MM. DE SAINT RIQUIER, LOEUILLET, LARGY et SOMON ont assisté à la dernière assemblée qui a eu lieu le 27 avril dernier. Y a été abordé le recrutement d'un technicien pour assurer le contrôle et l'entretien liés à la compétence du service public d'assainissement non collectif. Le budget primitif a été voté sans augmentation des tarifs d'ordures ménagères. Une dizaine de communes se sont opposées au fonds de concours TADEM (taxe additionnelle des droits de mutation) souhaité par la Communauté de communes pour financer le programme d'entretien de la voirie, et se trouve de fait inopérante.

M. SOMON ajoute qu'à la prochaine réunion du Conseil communautaire le 11 mai 2010 à BEAUMETZ, salle Gérard de Berny, l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois viendra faire une présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à laquelle il convie les conseillers municipaux.

SIER

Mme ETEVE a assisté à la réunion de bureau du 12 avril dernier. Suite au transfert de compétences du SIER vers la FDE (Fédération Départementale d'Energie) seul un budget de fonctionnement a été voté pour l'année 2010. 208 000,00€ sont versés à la FDE pour les investissements et la fédération a intégré trois secrétaires des SIER. Une réunion technique sera organisée en mai-juin. A noter également que les normes européennes imposent l'abandon de certains types de lampes.

IME-IMP

Mme DUFOR a assisté à la dernière réunion de l'IME/IMP au cours de laquelle a été voté le budget. La fusion envisagée de deux des institutions, le C.A.E.A. et La Clairière a finalement été abandonnée.

COMITE DES FETES

En l'absence de M. ROUTIER, M. SCHAEFLIN communique à l'assemblée les dates des prochaines manifestations. Les mamans seront mises à l'honneur le 27 mai à 19h30. Le 29 mai, la fête locale débutera par un repas au stade de foot suivi d'un spectacle pyrotechnique. Le groupe retenu pour l'animation du samedi soir sera également présent à l'apéritif concert du 30 mai à 11h00 Place DANIEL. La réderie aura lieu le 6 mai et la soirée cabaret est prévue le 13 novembre.

M. SOMON signale qu'il sera entendu le 11 mai par le Tribunal de commerce devant lequel il doit exposer les motivations de la commune à acquérir l'usine B de CREPIN-PETIT.

Monsieur HEMON signale la demande de quelques personnes qui souhaiteraient l'ouverture de la haie entre le nouveau parking et la salle des loisirs. Le Maire répond que cela est impossible car la commune n'est pas propriétaire de ce terrain.

M. GARGATTE demande des explications à M. LOEUILLET sur le matériau qui sera employé pour réaliser la couverture de la maison de santé. M. LOEUILLET a en effet reçu le fournisseur. Il ne

remet pas en cause la qualité du produit mais la plus grande vigilance sera à observer lors de la pause pour éviter les problèmes d'étanchéité.

M. PATTE informe que la visite des chemins a été réalisée. La réfection de la rue Vannier est prévue. Il informe le **Maire** de la rumeur selon laquelle la subvention au judo aurait été supprimée. **M. SOMON** précise donc que la subvention au club de judo n'est absolument pas refusée mais reportée car il souhaite rencontrer l'ensemble du bureau pour évoquer les investissements. La demande de rencontre a d'ailleurs été adressée à **M. BACQUET**, Président du club.

Monsieur POIGNANT pose la question de l'attribution du terrain DELPORTE. Le **Maire** informe que la SARL DELPORTE est en liquidation judiciaire. La décision du Conseil municipal a été remise entre les mains du notaire chargé de la vente et nous sommes en attente de la signature de l'acte pour laquelle les délais administratifs sont incompressibles.

Monsieur POIGNANT demande également comment est opéré le choix des emplois d'été. **M. SOMON** rappelle que la nomination des agents titulaires ou non relève du seul pouvoir discrétionnaire du Maire mais qu'il effectue toujours le choix en concertation avec les adjoints. L'âge requis (de préférence à partir de 17 ans) et la motivation exprimée par les candidats font partie des critères d'appréciation. Il rappelle qu'en raison du grand nombre de demandes les jeunes ne peuvent pas travailler plus de deux saisons pour la commune. Cette année 13 candidatures ont été reçues, une réponse sera apportée à chacun dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

La séance est levée à 22H30

Le Secrétaire de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,